

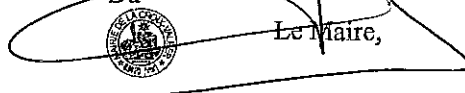


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

N°DEL 2024\_09\_117\_3

  
Le Maire,

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de  
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2024**

**Objet : FINANCES**

**Admission en non-valeur commune**

**Présents :**

Bernard JOBERT	Jacques BUTTARD
René CARANDANTE	Thierry DOMENACH
Catherine HURAUT	Laurence GIORGINI
Yves NONJARRET	Matthieu TAROT
Stéphanie MECHIN	Chloé DE BROUWER
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Michaël REBOTIER
Michèle CAPDEVIELLE	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	

**Pouvoirs :**

Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Thierry DOMENACH  
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER  
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

=====  
**Monsieur Yves NONJARRET, informe le Conseil Municipal** des listes de produits irrécouvrables communiquées par le chef du service comptable du SGC de l'Estérel sur le budget principal.

Il s'agit de titres de recettes dont le recouvrement est devenu impossible malgré les multiples démarches effectuées par le Service de Gestion Comptable de l'Estérel (recouvrement par voie d'huissier, opposition à tiers-détenteur sur compte bancaire ou avis de perquisition, liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif de l'entreprise ou encore décès de la personne, RAR inférieur au seuil de poursuite). La demande porte sur les titres suivants :

Liste 7135950733 : c/6541

Exercice	Ref	TIERS	RESTE DU	NATURE
2021	T-655-1	L AUTHENTIQUE MME FAC	2 434,08	PV perquisition et demande renseignement négative
2016	T-560-1	MEKELLECHE Malika	1 592,00	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-324-1	SAS ECLIPSE FRANCE	2 000,00	PV perquisition et demande renseignement négative
			<b>6 026,08 €</b>	

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la liste **7135950733** sur l'exercice 2024 du chef du service comptable,

**Vu** les titres de recettes énoncés ;

**Considérant** que ces titres de recettes ne parviennent pas à être recouverts et que les poursuites se sont révélées infructueuses,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- **De classer** en créances irrécouvrables les titres de recettes référencés dans les ~~tableaux présentés pour un montant de 6.026,08€~~

La dépense afférente aux admissions en non-valeur des titres mentionnés sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal 2024, au c/6541 « Créances admises en non-valeur ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

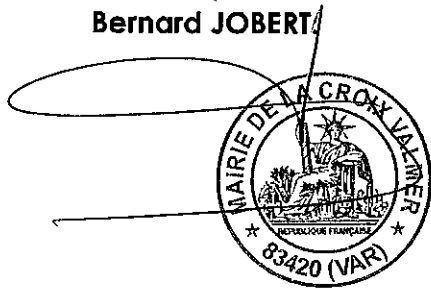
à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT**



**Le Secrétaire de séance,  
Madame Linda TRIBET**

*L. Tribet.*

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

02 DEC. 2024

Le Maire



